

Chemin de la sélection 2017-2018

Afin de préparer de façon optimale la saison 2017-2018, la DTN présente le « chemin de la sélection » qui détermine, pour tous les sportifs et sportives candidats à une sélection en équipe de France, les différentes échéances incontournables du calendrier hivernal jusqu'aux prochains championnats de France en bateaux courts.

Le document « stratégie pour le haut niveau, grands principes de sélection », validé par le Comité Directeur de la FFA le 7 janvier 2017, constitue le texte de référence pour toute la durée de l'Olympiade.

Un avenant annuel précisant les spécificités de la saison qui débute sera proposé à la validation du comité directeur lors de la réunion du 25 novembre 2017 puis diffusé à tous les acteurs concernés.

▲ Epreuves du dernier trimestre 2017

- **23 octobre 2017 : Test à l'ergomètre 5 000 m** pour les J18* (nés en 2000 et 2001).
- **30 octobre 2017 : Test Course à pieds sur 3 000 m** pour les J16 et J18 (nés en 2003, 2002, 2001, 2000).
(les résultats seront à inscrire dans le cadre de l'évaluation fédérale)

- **11 et 12 novembre 2017 : Tête de rivière de zone**, sur 6 000 m en J18, senior, 4 000 m ou 6 000 m pour les para-aviron :
 - J18 : en 1x
 - FTC/FPL : en 1x (FPL à 60 Kg maximum)
 - HTC/HPL : en 1x (HPL à 74 Kg maximum)
 - Para-aviron : dans leur zone : 6 000 m pour les 1X PR3 et 2- PR3 et sur 4 000 m pour les rameurs et rameuses para-aviron en 1X PR1, 1X PR2. Les rameurs et rameuses PR3 couple déficients visuels pourront être retenus pour rejoindre le collectif selon les performances réalisées à l'ergomètre.
Lieux : Tous les sportifs concourront dans leur zone respective ou celle de leur pôle d'appartenance.

- **9 décembre 2017 :**

- **Test à l'ergomètre sur 2 000 m** pour les J16 et J18 (nés en 2003, 2002, 2001, 2000) seniors et pour les rameurs (ses) para-aviron.
Lieux : de préférence sur les pôles ou sur une épreuve open en présence d'un CTS. Les catégories de poids devront impérativement être respectées : FPL à 60 Kg maximum et HPL à 74 Kg maximum.

Et,

- **Test course à pieds sur 3 000 m** : pour les seniors

Rappel : il est impératif que les clubs saisissent les résultats de l'évaluation fédérale sur le

serveur (biométrie, ergomètre, course à pieds) pour tous les rameurs(les) de toutes les catégories entre le 9 et le 18 décembre 2017 minuit.

- **15 décembre 2017 : Test de musculation de force endurance** pour les J18 (nés en 2000 et 2001) (SQ, TR).

^ Epreuves du premier trimestre 2018

- **8 janvier 2018: Test de musculation de force maximale** pour les seniors (SQ, TR, DC, EP).
- **12 janvier 2018: Tests musculation de force maximale** pour les J18 (nés en 2000 et 2001) (SQ, TR, DC, EP, ST).

- **10 février 2018 : Championnat de France à l'ergomètre 2 000 m** en J16, J18, senior et para-aviron.

Seules les performances réalisées dans le cadre du championnat de France Indoor seront prises en compte pour une éventuelle sélection nationale. Le championnat de France indoor devient une épreuve incontournable du chemin de sélection.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées selon la réglementation fédérale en vigueur.

- **19 février 2018 : Test à l'ergomètre 5 000 m** pour les J17, J18
- **1^{er} mars 2018 : Test de musculation de force endurance** pour les seniors (SQ, TR)
- **11 mars 2018 : Tête de rivière de zone en 1X ou 2-**, sur 6 000 m en J18, senior et para-aviron 1X PR3 et 2- PR3 et sur 4000 m pour les rameurs para-aviron en 1X PR1 et 1X PR2.
Tous les sportifs concourront dans leur zone respective ou celle de leur pôle d'appartenance. Pour les 2-, le lieu de participation peut être déterminé selon les appairages.
Les catégories de poids devront impérativement être respectées : FPL à 59 Kg maximum et HPL poids individuel pour tous \leq à 73 Kg en 1x, (et poids individuel \leq 72 Kg pour les rameurs en 2-).
Les rameurs et rameuses PR3 couple déficients visuels pourront être retenus pour rejoindre le collectif au regard des performances ergométriques de février.
Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ (nés en 2003 et 2002) participent dans les épreuves J18.
- **31 mars 1^{er} avril 2018 : Championnats de Zone Bateaux Courts pour toutes les catégories :**
Lieux : pour les 2-, le lieu de participation sera déterminé en fonction des appairages. Les catégories de poids devront impérativement être respectées selon la réglementation FFA en vigueur.
Les rameurs et rameuses du dispositif PPJ (nés en 2003 et 2002) participent dans les épreuves J18.

- **13 au 15 avril 2018: Championnats de France Bateaux Courts à Cazaubon**

Les catégories de poids devront impérativement être respectées selon la réglementation FFA en vigueur.

- **Et pour mémoire, les 9 et 10 juin 2018** : à l'occasion des championnats de France Bateaux longs à Libourne, pour les J18 (nés en 2003, 2002, 2001) régates de sélection en bateaux longs pour constituer un collectif Junior B de préparation de la Coupe de la Jeunesse.

Pour tous les secteurs, les collectifs 2018 préparés pour les grandes échéances internationales, championnats d'Europe et du Monde, seront déterminés après les championnats de France en bateaux courts.



Patrick RANVIER
Directeur Technique National

**Catégorie junior : rameurs et rameuses de 15 à 18 ans*

Épreuves J16 : courses ouvertes aux 15 et 16 ans (rameurs et rameuses nés en 2003 et 2002)

Épreuves J18 : courses ouvertes aux 15, 16, 17 et 18 ans (rameurs et rameuses nés en 2003, 2002, 2001, 2000)